


Alcool vendu aux mineurs : DEUX FOIS PLUS D'AMENDES !

 Les contrôleurs juniors constatent plus facilement les infractions

► En mars 2017, Maggie De Block annonçait vouloir clarifier la législation en matière d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. Elle reconnaissait alors qu'il n'était pas toujours évident pour le secteur Horeca notamment, de faire la différence entre alcool spiritueux ou non. Pour rappel, il est interdit de vendre toute sorte d'alcool aux moins de 16 ans et pour les 16-18 ans, une tolérance était de mise pour les non spiritueux. Pas toujours évident de classer un apéritif par exemple dans l'une ou l'autre catégorie.

Un an après la communication de la ministre de la Santé, la situation n'est toujours pas clarifiée. Cette fois, Maggie De Block précise dans une réponse à une question parlementaire que ses services ont travaillé à un projet de simplification et d'amélioration de la législation actuelle. Seules les bières et le vin seront dès lors autorisés

pour les 16-18 ans (voir détails et réaction ci-contre).

EN MATIÈRE DE CONTRÔLE de vente d'alcool aux mineurs, en revanche, la mise en place, l'an dernier, du système des contrôleurs juniors a porté ses fruits. Le nombre de procès-verbaux dressés pour vente d'alcool aux mineurs a plus que doublé grâce à leur intervention ! C'est ce qui ressort des chiffres communiqués par Maggie De Block.

De 3.557 enquêtes réalisées par le service de contrôle Tabac et Alcool, pour ce qui est de la vente d'alcool aux moins de 18 ans, on est passé à 5.199 enquêtes en 2017, dont 2.618 menées par ces contrôleurs juniors. Au total, 402 procès-verbaux ont ainsi été dressés en 2017 à l'encontre de vendeurs ne respectant pas la législation. C'est deux fois plus qu'en 2016 (184 p.v).

Et plus de la moitié de ces

procès-verbaux (236) ont pu être établis grâce à ces contrôleurs juniors, dont la formation intensive (théorique) s'est achevée au début du printemps 2017.


"Les contrôleurs juniors ont une plus grande chance de constater une infraction. Le pourcentage d'infractions pour les enquêtes menées par ces juniors s'élève à 11 %", précise la ministre de la Santé, ajoutant que "cela est dû sans aucun doute au fait que les contrôleurs juniors sont moins repérés pendant les contrôles et qu'ils ont donc plus de chance de constater ces infractions".

Pour ce qui est des amendes infligées, en fonction de la gravité des faits et de la responsabilité de la personne qui vend l'alcool aux mineurs (patron ou serveur, etc.), les montants peuvent aller de 200 jusqu'à 8.000 euros !

Nawal Bensalem

Vins et bières pour les 16-18 ans

BRUXELLES Alors que le doute était permis jusqu'ici sur les alcools spiritueux ou non, la deuxième catégorie pouvant être vendue aux 16-18 ans, la législation en la matière devrait (enfin) changer. La ministre de la Santé Maggie De Block l'assure, ses services ont travaillé à un projet

 de simplification et d'amélioration de la législation actuelle. Bières et vins uniquement pourront donc être autorisés dès 16 ans.

"Le secteur des producteurs de boissons alcoolisées est actuellement consulté pour vérifier que cette modification législative est cohérente et qu'elle n'empêche les zones grises concernant certaines boissons particulières", précise la ministre de la Santé.

Chez Eurotox, l'Observatoire

socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles, on se montre mitigé face à ce changement.

"C'est une mesure nécessaire pour clarifier les choses mais ce n'est pas suffisant. Cela ne va pas régler la consommation d'alcool chez les jeunes. Il faut avant tout renforcer la prévention ou du moins accompagner cette nouvelle législation d'autres solutions", nous déclare Michael Hogge, rappelant par la même occasion

que le plan alcool est toujours bloqué, gouvernement fédéral et entités fédérées ne parvenant pas à se mettre d'accord.

Enfin, en matière d'étiquetage mentionnant une limite d'âge sur les bouteilles d'alcool, une procédure, au niveau européen, devrait bientôt aboutir. Maggie De Block précise qu'elle a pris les devants, en contactant certains producteurs, afin de discuter des pistes envisageables.

N. Ben.